

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **neuvième jour de mars 2009**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Martin Sévigny
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur André Bergeron
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

09-03-052 **Approbation du procès-verbal**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition de le conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 9 février 2009.

ADOPTÉE

09-03-053 **Nomination du maire suppléant**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseiller André Bergeron soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE

09-03-054 **Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de ratifier les chèques suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 11 février 2009	
- nos 9CH000311 à 9CH000313	13 275.03 \$
- En date du 17 février 2009	
- nos 9CH000314 à 9CH000318	29 861.81 \$
- En date du 23 février 2009	
- nos 9CH000319 & 9CH000320	10.08 \$

- En date du 25 février 2009
- nos 9CH000321 à 9CH000328 51 679.48 \$

- En date du 4 mars 2009
- no 9CH000329 1 000.00 \$

dépôts salaires des périodes 200906 à 200909
temps supplémentaire des périodes 200906 à 200909

ADOPTÉE

09-03-055

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 9 mars 2009
- nos 9CH000330 à 9CH000456 257 502.50 \$

Fonds d'immobilisation :

- En date du 9 mars 2009
- nos 9CH200007 & 9CH200008 24 942.03 \$

ADOPTÉE

09-03-056

Engagement d'un pompier

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de Monsieur Stéphane Lambert comme pompier en formation au sein du service des incendies de la Ville de Princeville à compter du 9 mars 2009.

QUE le directeur du service des incendies soit autorisé à inscrire le nouveau pompier à une formation de base;

QUE les conditions d'embauche du nouveau pompier soient établies selon les termes et conditions en vigueur.

ADOPTÉE

09-03-057

Lettre d'entente – Poste à horaire variable

ATTENDU QUE l'horaire variable du nouvel employé au service des Loisirs n'était pas prévu à la convention collective de travail;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Princeville la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Princeville et le Syndicat des salariés municipaux des Bois-Francs (CSD).

ADOPTÉE

09-03-058

Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil autorise Monsieur Christian Chartier, directeur au service incendie et Monsieur Pierre Chagnon, directeur adjoint, à participer au congrès annuel organisé par l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu à Rimouski du 5 juin au 9 juin 2009;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatif à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

09-03-059

Congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de permettre à Monsieur Michel Carignan d'assister au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec qui se tiendra à Québec du 30 avril au 2 mai 2009.

La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés requis pour l'inscription, l'hébergement, le déplacement et les repas.

ADOPTÉE

09-03-060

Congrès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil autorise Louise Bergeron, trésorière, Mario Juaire, directeur général, et Jean-Marc Bédard, directeur adjoint à participer au congrès annuel de la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec qui aura lieu à Trois-Rivières du 20 au 22 mai 2009;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatif à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

09-03-061

Règlement no 2009-160 modifiant le règlement 10-05 sur le colportage

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2009-160 modifiant le règlement no 10-05 sur le colportage.

ADOPTÉE

09-03-062

Soumissions pour les travaux de prolongement de la rue Lecours - Adjudication de contrat

ATTENDU le rapport d'ouverture et d'analyse des soumissions déposées préparé par Jocelyn Michaud, ingénieur, en date du 3 mars 2009;

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'ordonner des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie pour le prolongement de la rue Lecours et d'accorder le

contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit, Sintra inc., au montant de 277 898,25 \$ taxes incluses;

D'autoriser le maire et le greffier à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Princeville;

QUE cette dépense soit financée à même la réserve à des fins de développement domiciliaire de la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

09-03-063

Paiement de la gratte à oreilles à Métal Plessis

ATTENDU QUE ce conseil désire effectuer le paiement pour l'achat d'une gratte à oreilles;

ATTENTU QUE le fournisseur Métal Plessis a transmis sa facturation pour l'achat de l'équipement à neige;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil municipal de la Ville de Princeville autorise le paiement de la facture présentée par Métal Plessis inc. pour l'achat d'équipements à neige (gratte à oreilles) au coût de 13,550.00 \$ plus taxes;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

09-03-064

Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que ce conseil municipal autorise la contribution d'un montant de 5,948,25 \$ en guise d'appui à la Fondation d'Hôtel-Dieu d'Arthabaska pour l'acquisition d'équipements spécialisés pour l'amélioration des soins de santé au Centre Hospitalier de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska et d'un montant de 250 \$ pour participer au Tournoi de golf bénéfique 2009 que tiendra la Fondation d'Hôtel-Dieu d'Arthabaska;

QUE la Trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de ces contributions.

ADOPTÉE

09-03-065

Club Joie de Vivre – demande d'aide financière

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par le Club Joie de Vivre de la MRC de l'Érable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil consent à verser une contribution financière de 200 \$ au Club Joie de Vivre de la MRC de l'Érable pour l'organisation de leurs activités.

ADOPTÉE

09-03-066

Vente d'un terrain résidentiel – 300 Fréchette

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Marie-Desneiges Fréchette et Michaël Mercier ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-146 (300 Fréchette) pour le prix de 13 600.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

09-03-067

Programme OPTER – Autorisation de signature

ATTENDU la demande d'aide financière présentée dans le cadre d'un programme énergétique du volet arénas et centres de curling établi par l'Agence de l'efficacité énergétique du gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que ce conseil municipal autorise le directeur général à signer l'entente relativement à l'aide financière accordée dans le cadre du programme OPTER – volet arénas et centres de curling présenté par l'Agence d'efficacité énergétique du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

09-03-068

Utilisation de terrains, bâtisses et rues par le Festival du Cheval

ATTENDU QUE l'organisme du Festival du Cheval de Princeville désire obtenir la collaboration de la Ville de Princeville pour la tenue du Festival du Cheval qui aura lieu la fin de semaine du 12 au 14 juin 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil autorise le Festival du Cheval à utiliser gratuitement le Centre Sportif Paul de la Sablonnière ainsi que les terrains adjacents, tels que les terrains de stationnement, le terrain adjacent à la Salle de Quilles, la rue Baillargeon entre les rues Leclerc et Demers pour la tenue de leurs activités;

QUE l'organisme du Festival du Cheval doit disposer d'assurance en responsabilité civile et locative nécessaire à la couverture des immeubles prêtés;

QUE le conseil autorise également, la fermeture temporaire de certaines rues de la Ville de Princeville pour permettre le déroulement de la parade du Festival qui aura lieu le samedi le 13 juin 2009;

QUE le conseil appuie l'organisme du Festival du Cheval pour présenter une demande de fermeture d'une partie de la rue Demers Est auprès du Ministère des Transports.

ADOPTÉE

09-03-069

Aide financière 2009 au Festival du Cheval

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par le Festival du Cheval de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que ce conseil autorise le versement de l'aide financière 2009 consentie par la Ville de Princeville au Festival du Cheval d'un montant de 15 000 \$.

ADOPTÉE

09-03-070

Achat d'équipements de sports et de jeux

ATTENDU QUE ce conseil désire acquérir de nouveaux équipements de sports et de jeux pour l'aménagement du parc multisports;

ATTENTU QU'une offre de services pour l'achat d'équipements spécialisés a été présentée par deux fournisseurs distincts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que ce conseil municipal autorise l'achat d'équipements spécialisés de la compagnie Sports Inter pour un montant de 9 940 \$ taxes non incluses et pour l'achat d'équipements de loisirs de la compagnie Sports Loisirs pour un montant de 9 569,95 \$ taxes non incluses.

QUE le Régisseur aux loisirs soit autorisé à effectuer l'achat des équipements de sports et de jeux présentés par les deux compagnies ci-dessus mentionnées.

ADOPTÉE

09-03-071

Club de patinage artistique de Princeville inc. – Demande de commandite au spectacle annuel

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser une commandite au montant de 100 \$ pour la présentation du spectacle annuel.

ADOPTÉE

09-03-072

Autorisation de paiement pour le kiosque à chansons

ATTENDU QUE ce conseil désire effectuer le paiement de dépenses pour les artistes qui participeront au kiosque à chansons au cours de l'été 2009;

ATTENTU QU'une liste des dépenses accompagne la présente demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que ce conseil municipal autorise le paiement des dépenses reliées à l'engagement d'artistes pour un montant de 4 700 \$ et le paiement à Sonorisation Marc d'Argy d'un montant de 3 666,67 \$ taxes non incluses pour la sonorisation de la musique.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de ces dépenses selon la liste annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE

09-03-073

Demande de soutien pour la randonnée Reno Sport Plein Air

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder un montant de 250 \$ au Parc linéaire des Bois-Francis pour l'organisation de la Randonnée Reno Sport Plein Air 2009.

ADOPTÉE

09-03-074

Unité Domrémy de Princeville

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu de verser une subvention de 300 \$ à l'Unité Domrémy de Princeville.

ADOPTÉE

ORAPE – classé

09-03-075

MRC de l'Érable – Internet haute vitesse en milieu rural

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable a présenté un projet d'étude de faisabilité pour la couverture Internet haute vitesse sur les territoires des municipalités rurales;

ATTENTU QUE les municipalités concernées doivent déboursier un montant spécifique pour participer à cette étude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que ce conseil municipal accepte de déboursier un montant de 420 \$ pour participer à l'étude de faisabilité pour la couverture Internet haute vitesse en milieu rural.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de cette dépense à la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

09-03-076

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Mario Juaire, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière